



Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de Fr. 80'000.- relative au remplacement partiel et à la modernisation de l'éclairage public à Saint-Aubin, Sauges et Montalchez

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Préambule

Les communes de Saint-Aubin-Sauges et Montalchez avaient fait le choix, à l'époque, de moderniser leur éclairage public en remplaçant au cas par cas des luminaires par la nouvelle technologie LED. Il s'agit aujourd'hui de terminer ces échanges en remplaçant ce qui doit encore l'être et en constituant un stock de pièces de rechange pour l'entretien.

2. Présentation du projet

Localités de Saint-Aubin et Sauges :

L'éclairage public à Saint-Aubin et Sauges est encore partiellement équipé de 48 luminaires à vapeur de mercure. En outre au chemin des Pêcheurs, à l'occasion de la réfection de la route d'accès, 5 socles ont été prévus qu'il s'agit maintenant d'équiper définitivement avec des luminaires LED. Par ailleurs, la constitution d'un stock de 10 luminaires et 3 mâts doit être prévue ainsi que des tournées régulières pour l'entretien, le dépannage et le nettoyage des candélabres.

Localité de Montalchez :

Il s'agit de prévoir de changer les luminaires, dont les habillages en plexiglas sont cassés, par des luminaires LED.

Pour ces deux localités, le modèle de luminaire est compatible avec les solutions d'extinction nocturne.

3. Estimation des coûts

50 luminaires LED	Fr. 40'000.00
Equiperment chemin des Pêcheurs	Fr. 10'400.00
Constitution stock et entretien	Fr. 13'500.00
Remplacement de luminaires à Montalchez	<u>Fr. 8'000.00</u>
Total HT	Fr. 71'900.00
TVA 7.7%	<u>Fr. 5'537.00</u>
Total TTC	Fr. 77'437.00
Arrondi à	Fr. 80'000.00

4. Financement

Le montant de Fr. 80'000.- sera amorti au taux de 5% selon le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes.

5. Conclusion

La commission technique a pris connaissance du projet lors de sa séance du 4 mars 2020 et l'a accepté à l'unanimité.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter la demande de crédit de Fr. 80'000.- pour la réalisation de ce projet.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

Bevaix, le 20 mai 2020

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président, Le chef du dicastère,
Tom Egger Alexandre Béguin



Arrêté concernant une demande de crédit d'engagement et budgétaire supplémentaire de Fr. 80'000.- relative à la modernisation de l'éclairage public à Saint-Aubin, Sauges et Montalchez

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu les articles 12, 13, 19 et 20 et du règlement communal sur les finances, du 11 décembre 2017 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 20 mai 2020,

arrête :

- Article 1 : Un crédit d'engagement de Fr. 80'000.- est accordé au Conseil communal pour la modernisation de l'éclairage public à Saint-Aubin, Sauges et Montalchez.
- Article 2 : Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements et amorti conformément à la loi aux taux de 5%/an.
- Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à augmenter de Fr. 20'000.- le crédit budgétaire prévu pour cet objet dans le compte des investissements 2020.
- Article 4 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 5 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Saint-Aubin-Sauges, le 8 juin 2020

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,
Michèle Tenot Nicati

Le secrétaire,
Olivier Bovey